Ressources de pêche en Méditerranée: mesures techniques de conservation (modif. règlement (CE) n° 1626/94)

1997/0237(CNS) - 19/09/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 1626/94/CE afin de limiter la surexploitation de thon rouge en Méditerranée. CONTENU : Face à la surexploitation des stocks de thon rouge en Méditerranée, la Commission propose de prendre des mesures limitatives de pêche s'alignant sur les recommandations de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), l'objectif étant de ramener l'activité de pêche du thon rouge à des niveaux viables à long terme. Il est proposé de : -limiter l'utilisation de dispositifs aéroportés pour la détection du poisson (système à la base d'un accroissement dramatique de l'efficacité de la pêche), -interdire l'utilisation des filets tournants pour la pêche au thon au mois d'août afin de réduire la mortalité des juvéniles, -appliquer des règles spécifiques relatives aux tailles de débarquement minimales pour le thon rouge : 1,8 kg sans tolérance. En revanche, une tolérance numérique de 15% est autorisée par rapport à la taille minimale de débarquement actuelle de 6,4 kg.